



ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/MS/2025

Jijel le : 14 04 2025

1^{ere} -MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **SIFOUR CHOUAIB** représentée par son gérant
Mr **SIFOUR CHOUAIB** ,sis à : **EL KENNAR NECHFİ – JIJEL**

* Objet de la mise en demeure :

- vu le bon de commande 2400898 du 14 01 2025
- vu l'ODS N° 15 DU 09.01.2025 des raccordement des abonnées FTTH , notifié le 07/04/2025
- vu la cadence quotidienne trop faible des raccordements des abonnées
- vu le non-respect des clauses contractuelles en matière humain et matériel mis à la disposition des chantiers .

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyen humain et matériels pour palier le retard enregistré.

Un délais de 08 jours vous ai raccordés afin de remédier à l'ensemble des défiances constatées et honorer vos obligation contractuelles, faute de quoi je verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat en vigueur.



Sous Directeur Technique Opérationnel P/I

BEY Lamine

78 AVR 2025
Le Directeur
ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: **ALLAB Loukmane**